

Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne
de la Région d'Ile-de-France – 1 rue Lucienne Gérain- 93698 Pantin Cedex

Arrêté du Président

N° 2018-422

MC/HD

OBJET : Examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade d'éducateur des activités physiques et sportives territorial principal de 2^{ème} classe - session 2019. Composition du jury.

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-792 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au II de l'article 17 du décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu l'arrêté du 12 décembre 2011 fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu l'arrêté n° 2015-153 du 29 avril 2015, donnant délégation de signature à Mme Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu l'arrêté n° 2018-304 du 11 juillet 2018 portant ouverture de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade d'éducateur des activités physiques et sportives territorial principal de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté n° 2018-384 du 30 novembre 2018 portant liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégorie A, B et C de la fonction publique territoriale, par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne d'Ile-de-France, pour l'année 2019,

Vu l'arrêté n° 2018-359 du 12 décembre 2018 donnant délégation de signature à Mme Sarah DESLANDES, directrice générale adjointe,

Vu le procès verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de la catégorie « B »,

Vu la désignation par le CNFPT d'un représentant appelé à siéger en qualité de membre du jury pour la session 2018 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade d'éducateur des activités physiques et sportives territorial principal de 2^{ème} classe,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20181216-2018-422-AR
Date de télétransmission : 11/01/2019
Date de réception préfecture : 11/01/2019

Considérant qu'il convient de procéder à la constitution du jury de la session 2019 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade d'éducateur des activités physiques et sportives territorial principal de 2^{ème} classe,

ARRETE

Article 1 : Le jury de la session 2019 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade d'éducateur des activités physiques et sportives territorial principal de 2^{ème} classe, se compose comme suit :

Collège des fonctionnaires territoriaux :

Franck BEGARD, président du jury, directeur des sports et de l'éducation à Eaubonne

Fabien FRANCO, représentant du CNFPT

Majid MEDJAHED, représentant du personnel de catégorie « B » à la CAP

Collège des personnalités qualifiées :

Marie-Hélène CORBANI, directrice générale adjointe des services à Fontenay-sous-Bois

Lounis HATTAB, directeur des sports à Goussainville

Denis LEDEME, directeur des sports à Saint-Ouen

Collège des élus locaux :

Elvira JAOUEN, maire de Courdimanche

Fayçal SEMAM, conseiller municipal de Montereau-sur-le-Jard

Viviane VAN DE POELE, suppléante du président du jury, conseillère municipale de Romainville

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 26 décembre 2018
Pour Le Président et par délégation,
la Directrice des concours,



Martine BARBEROUX

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20181216-2018-422-AR
Date de télétransmission : 11/01/2019
Date de réception préfecture : 11/01/2019